

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2014

1- FINANCES COMMUNALES

1.1 REMBOURSEMENT DE FRAIS A DENIS ANDRÉ - Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de rembourser Denis ANDRÉ la somme de 14,40 € TTC, au titre des frais qu'il a engagés pour le dépôt du nom de domaine de la commune de Saint-Ondras dans le cadre de la création du site internet de la commune.
- AUTORISE le Maire à émettre le mandat correspondant.

2- ENVIRONNEMENT

2.1 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN AVEC LE SICTOM DE LA REGION DE MORESTEL POUR L'AMENAGEMENT DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE - Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes de la convention de mise à disposition de terrains pour l'aménagement de points d'apport volontaire avec le SICTOM de la Région de Morestel.
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

2.2 JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT

L'équipe du SICTOM de la Région de Morestel se joint au Syndicat Mixte Nord Dauphiné pour organiser une journée de l'environnement le 28 mars 2015. Il appartient à chaque commune de se positionner sur cette action et sur la date, le SICTOM fournissant les supports de communication et le matériel. Réponse avant le 16 février.

Il est décidé d'étudier la possibilité d'organiser cette opération avec les élèves ou avec la Commission des Fleurs.

3- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

3.1 DEMANDE DE SUBVENTION AU SEDI POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC-Délibération

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'installation de 2 mats sur le terrain de sport qui seront allumés uniquement en cas de besoin, et l'installation d'un éclairage public sur le parking de l'école, et donne description du matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la réalisation des travaux pour le projet d'éclairage public du parking de l'école d'un coût de 8 430,50 € HT.
- DEMANDE que la commune de Saint-Ondras établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

3.2 MOTION EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DE ROYBON - Délibération

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs de Roybon, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires violents qui tentent de bloquer le projet, au mépris de toutes les règles démocratiques et républicaines, le Conseil Municipal :

- DENONCE les méthodes de contestations illégales et parfois violentes observées ces derniers jours sur le site du projet.
- DENONCE le mépris des règles démocratiques et des représentants du peuple dont font preuve certains opposants qui mettent en danger les intervenants sur le chantier, qui se mettent en danger eux-mêmes et qui mettent en danger la démocratie en essayant d'imposer la violence pour arrêter un projet légitimement choisi et soutenu par la population et ses représentants, démocratiquement élus notamment depuis mars 2014.

DEMANDE aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour permettre au chantier de se poursuivre dans les conditions requises de sécurité.

REAFFIRME SON SOUTIEN au projet de Center Parcs de Roybon et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement du territoire régional, du Département de l'Isère, de la Bièvre et des Chambaran tout particulièrement.

3.3 MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIE

Dans le cadre du projet de loi NOTRe, l'éventualité de la suppression des syndicats départementaux d'énergie et le transfert de leurs compétences aux conseils généraux semble sérieusement envisagée. Une mention prise par le SEDI s'oppose au dessaisissement de ces compétences et un modèle de courrier à adresser à l'AMF est proposé.

3.4 LUTTE POUR LE MAINTIEN DES BUREAUX DE POSTE

Courrier commun d'Annie DAVID, Sénatrice, et de François AUGUSTE, Conseiller régional, en faveur du maintien des bureaux de poste. Les bureaux de poste de Le Pin, Charavines, Virieu et St Geoire en Valdaine sont menacés de fermeture.

3.5 CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE A VALENCOGNE

Le cabinet d'architectes ARCHICUBE est en charge du bâtiment de l'école, la commune de Valencogne de la route qui desservira notamment l'école, et Alp'Etudes du parvis situé entre la route et le bâtiment. Dépôt du permis de construire au début de l'année 2015.

4- INTERCOMMUNALITE

Transfert de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme de l'Etat à la Communauté de Communes Bourbre-Tisserands à compter du 1^{er} janvier 2015, pour les communes dotées d'un Plan Local d'urbanisme. Le service est gratuit.

Signature d'un nouveau Contrat Enfance et Jeunesse.

Création d'une maquette d'information sur le CEJ et le RAM, et diffusion du journal de la Communauté de Communes fin 2014.

Habitat : un livret recense tous les logements sociaux du territoire. Beaucoup de logements sont vacants et le parc vieillit. Forum de l'habitat le 2 avril à Le Pont de Beauvoisin.

Réunion sur les conséquences financières des baisses des dotations de l'Etat à l'échelon intercommunal le jeudi 22 janvier 2015 à Fitialieu à 19h30. Etude possible ensuite à l'échelon communal.

5- DIVERS

Comptes-rendus de réunions :

- Denis ANDRÉ : Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre.

PROCHAINE REUNION : NON FIXEE